





**CAREER CONSULTING** a, dès son origine, fait le choix d'être proche de sa clientèle. C'est pourquoi, elle a créé deux cabinets, l'un à Aix-en-Provence et l'autre à Aubagne.

## Nos Prestations

### **BILAN DE COMPETENCES**

Faire le point sur ses compétences  
Réfléchir sur un projet d'évolution ou de reconversion  
Reprendre confiance en soi

*24 H d'accompagnement / Accompagnement individuel*

### **PRE VAE**

Déterminer le diplôme auquel on peut prétendre par le biais de la VAE  
Envoyer le dossier de recevabilité  
Etre formé à la méthodologie de rédaction du livret 2

*Entre 4 H et 12 H d'accompagnement selon le cahier des charges  
Accompagnement individuel*

### **VAE**

Aide à la rédaction du livret 2  
Préparation à l'oral d'examen

*24 H d'accompagnement / Accompagnement individuel*



## LE BILAN DE COMPETENCES

Un outil de gestion de carrière

<b>Objectifs pratiques</b>	<b>Public</b>
Permettre aux salariés de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir sur leur devenir professionnel (reconversion, évolution interne ou externe) et valider un à deux projets</li> <li>- Cerner leurs compétences, connaissances, atouts, motivations, valeurs et aptitudes</li> <li>- Réfléchir si nécessaire sur un projet de Validation des Acquis de l'expérience (VAE)</li> <li>- Mettre un plan d'actions (ex : formation)</li> </ul>	<b>Toute personne salariée d'entreprise sans condition d'âge ou de statut</b>
<b>Contenu et déroulement</b>	<b>Utilité du bilan</b>
<p>Le bilan dure 24 heures, planifiées et réparties sur une période de 6 à 10 semaines, à raison d'une demi-journée par semaine.</p> <p>Il comporte 3 phases principales :</p> <p><b>ASE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION SUR LA METHODOLOGIE DU BILAN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser vos attentes</li> <li>- Informer sur la méthodologie du bilan de compétences</li> <li>- Confirmer votre engagement</li> <li>- Fixer les objectifs</li> </ul> <p><b>ASE 2 : L'INVESTIGATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarifier les motivations et intérêts personnels et professionnels</li> <li>- Identifier les compétences et aptitudes</li> <li>- Evaluer les connaissances acquises</li> <li>- Déterminer des possibilités d'évolution personnelle</li> <li>- Confronter ses pistes avec le marché</li> </ul> <p><b>ASE 3 : CONCLUSIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider un projet cible et d'un projet complémentaire</li> <li>- Analyser des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de projet professionnel</li> <li>- Construire un plan d'action des principales étapes de la mise en œuvre des projets</li> </ul> <p>Durant le dernier rendez-vous, un document de synthèse présentant les conclusions détaillées vous sera remis. Vous en êtes le seul destinataire.</p> <p><b>SUR 6 MOIS : LE SUIVI DU BILAN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'entretiens physiques ou téléphoniques</li> </ul>	<p>« Le bilan de compétences, institué par le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles ainsi que les aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. C'est un outil au service de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences (G.P.E.C.)</p>
<b>Méthodes pédagogiques</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
Entretiens individuels personnalisés et structurés Passation de tests psychotechniques (facultatif) / Utilisation de fiches d'activités et de ressources documentaires (répertoire métier, ...) Mise en relation avec un réseau de partenaires pour approfondir la connaissance des métiers et celle du marché de travail, de l'emploi et de la formation.	Evaluation de la satisfaction du stagiaire à chaud en fin de formation Evaluation différée / Entretien de suivi post bilan planifié à six mois.
<b>Organisme de formation</b>	<b>Contact et coordonnées de l'organisme</b>
<b>CAREER CONSULTING</b> - <b>N° Siret : 52178222700016</b> <b>N° Déclaration d'activité : 93131400113</b>	<b>Responsable du centre : Raphaëlle Colombet</b> <b>06 29 79 30 17</b>



## VALIDATION DES ACQUIS

### Un outil pour valoriser vos compétences

<b>Objectifs pédagogiques</b> Permettre aux salariés de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une méthodologie dans la rédaction des livrets 1 et 2</li> <li>- Se préparer à l'oral d'examen</li> </ul>	<b>Public</b> <b>Toute personne salariée d'entreprise ou demandeur d'emploi sans condition d'âge ou de statut ayant au moins 1 an d'expérience.</b>
<b>Contenu et déroulement</b> <b>ACCOMPAGNEMENT DE 24 HEURES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger le livret 2</li> <li>- S'approprier la méthodologie de rédaction</li> <li>- Expliciter des expériences significatives</li> <li>- Choisir des preuves</li> <li>- Etre préparé à l'oral devant le jury (transparents, simulation d'entretien, ...)</li> <li>- Le consultant tout au long de l'accompagnement :</li> <li>- Offre un appui technique pour la rédaction du livret 2 : Relectures par le consultant, avec corrections</li> <li>- Vérifie le dossier final</li> </ul> <b>UN SUIVI POST ACCOMPAGNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'entretiens physiques ou téléphoniques, pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos demandes</li> <li>- Un entretien de suivi est programmé à 3 mois à l'issue de l'accompagnement</li> </ul>	<b>Utilité de la VAE</b> « La loi de « modernisation sociale » de janvier 2002, a créé un droit inscrit dans le livre IX du code du travail et de l'éducation à la validation des acquis de l'expérience. Cette démarche permet d'accéder sur la base d'une expérience professionnelle de 3 ans, salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) ou bénévole, à tout ou une partie d'un diplôme, ou plus généralement d'une certification professionnelle. »
<b>Méthodes pédagogiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens individuels personnalisés et structurés</li> <li>- Ecoute, reformulation, questionnement</li> <li>- Approfondissement de la réflexion</li> <li>- Prise de recul</li> <li>- Utilisation de fiches d'activités et de ressources documentaires (répertoire métiers,...) éprouvées</li> <li>- Mise en relation avec les organismes valideurs</li> <li>- Mise en situation pour la préparation de l'oral devant le jury</li> </ul>	<b>Modalités d'évaluation</b> Evaluation de la satisfaction du stagiaire à chaud en fin de formation Evaluation différée / Entretien de suivi post bilan planifié à six mois.
<b>Organisme de formation</b> <b>CAREER CONSULTING</b> N° Siret : 52178222700016 N° Déclaration d'activité : 93131400113	<b>Contact</b> Responsable du centre : Raphaëlle Colombet 06 29 79 30 17



## PRE VALIDATION DES ACQUIS

### Un outil pour valoriser vos compétences

<p><b>Objectifs pratiques</b></p> <p>Permettre aux salariés de valider un projet de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostiquer la faisabilité du projet au regard des référentiels des diplômes et des activités exercées</li> <li>- Aider à la rédaction du livret 1.</li> </ul>	<p><b>Public</b></p> <p><b>Toute personne salariée d'entreprise ou demandeur d'emploi sans condition d'âge ou de statut pouvant justifier au moins 1 an d'expérience à temps plein.</b></p>
<p><b>Contenu et déroulement</b></p> <p>L'accompagnement PRE VAE comporte 6 rendez-vous, pour une durée globale de 12 heures. Ils sont séquencés de la manière suivante :</p> <p><b>INFORMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser des attentes et des projets professionnel et personnel</li> <li>Présenter le dispositif VAE et de l'accompagnement PRE VAE</li> <li>Exposer les motivations à la dite VAE</li> <li>Décrire le parcours dans son ensemble</li> </ul> <p><b>EVALUATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser et décrire les activités exercées</li> <li>Repérer les fonctions avec l'identification des codes Rome</li> <li>Calculer le nombre d'heures effectuées</li> <li>Analyser les points de concordance avec les référentiels des diplômes</li> <li>Valider la faisabilité du projet</li> <li>Choisir la certification</li> </ul> <p><b>ACCOMPAGNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger le dossier de recevabilité</li> <li>Décrire de façon approfondie les activités professionnelles : missions, tâches, responsabilités, matériel utilisé</li> <li>Collecter les pièces justificatives (<b>emploi, formation</b>)</li> <li>Relire / Envoyer le livret de recevabilité</li> <li>Préparer la suite des démarches</li> </ul> <p>UN SUIVI POST ACCOMPAGNEMENT EST PROPOSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'entretiens physiques ou téléphoniques</li> </ul>	<p><b>Utilité de la VAE</b></p> <p>« La loi de « modernisation sociale » de janvier 2002, a créé un droit inscrit dans le livre IX du code du travail et de l'éducation à la validation des acquis de l'expérience. Cette démarche permet d'accéder sur la base d'une expérience professionnelle de 3 ans, salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) ou bénévole, à tout ou une partie d'un diplôme, ou plus généralement d'une certification professionnelle. »</p>
<p><b>Méthodes pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens individuels personnalisés et structurés</li> <li>- Utilisation de fiches d'activités et de ressources documentaires (répertoire métiers, ...) éprouvées</li> <li>- Mise en relation avec les organismes valideurs</li> </ul>	<p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p>Evaluation de la satisfaction du stagiaire à chaud en fin de formation</p> <p>Evaluation différée / Entretien de suivi post bilan planifié à six mois.</p>
<p><b>Organisme de formation</b></p> <p>CAREER CONSULTING N° Siret : 52178222700016 N° Déclaration d'activité : 93131400113</p>	<p><b>Contact</b></p> <p>Responsable du centre : Raphaëlle Colombet 06 29 79 30 17</p>